



# PROGRAMME ANNUEL DE PREVENTION DES RISQUES A L'UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE ARDENNE

Année 2021/2022



Vincent CONRAD



# 3<sup>e</sup> PARTIE

## Grandes orientations et programme d'actions pour l'année 2021/2022



# LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA PREVENTION POUR 2021-2022

La crise liée au Coronavirus a montré la nécessité pour les établissements d'enseignement supérieur de faire preuve d'adaptation et d'initiative pour permettre de poursuivre son activité en mode dégradé et assurer une continuité de fonctionnement en s'adaptant aux contraintes sanitaires. Réactivité et efficacité sont les maîtres mots de l'organisation qui doit prévaloir dans ces situations.

Pour cette année, le programme d'action se base d'une part sur les orientations stratégiques ministérielles 2021 validées par le CHSCT du MESRI en novembre 2020, et d'autre part sur les orientations stratégiques propres à l'établissement dans la continuité des années précédentes.

\*\*\*\*\*

## **Orientations stratégiques ministérielles en matière de politique de prévention des risques professionnels dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche - année 2021**

Les orientations stratégiques ministérielles 2021, validées par le CHSCT du MESRI en novembre 2020, comprennent 5 axes déjà proposés pour l'année 2020:

1. Développer la prévention des risques professionnels ;
2. Renforcer la prise en compte des risques professionnels particuliers ;
3. Faciliter l'exercice des médecins de prévention et renforcer la surveillance médicale particulière ;
4. Renforcer les formations à la santé et à la sécurité au travail ;
5. Rendre effective l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

L'URCA tient compte de ses orientations en s'efforçant de les suivre. Ci-dessous un rapide état des lieux

### **1. Développer la prévention des risques professionnels**

L'URCA s'emploie depuis plus de 20 ans maintenant à poursuivre le développement de la prévention des risques professionnels :

- Le service prévention des risques a été renforcé et comprend maintenant 4 agents à temps complet.
- Le service dispose de tableaux de bords permettant un suivi régulier de l'amélioration de la sécurité et de la prévention dans l'établissement
- Le CHSCT est dynamique et remplit ses missions, que ce soit sur l'analyse des accidents, le suivi des signalements de problèmes de sécurité, les consignes de sécurité et les programmes de formation, la prévention des RPS et des TMS, le suivi sécurité des projets susceptibles de modifier de manière importante les conditions de travail des agents
- Les réseaux d'assistants de prévention des sites et des laboratoires sont efficaces pour offrir un relai au plus près du terrain au service prévention des risques
- Le suivi des commissions de sécurité et le travail conjoint de la direction du patrimoine de la logistique et du développement durable permettent d'augmenter le nombre de bâtiments et sites disposant d'un avis favorable à la poursuite de leur exploitation.
- Les vérifications techniques des équipements de sécurité fixes et mobiles sont suivies
- Les statistiques des accidents et maladies professionnels sont suivis de près

- Le signalement des problèmes de sécurité fait l'objet de procédures connues et efficaces
- La prise en charge des personnels en situation de mal-être au travail est organisée
- Les indicateurs de RPS sont désormais disponibles chaque année

## **2. Renforcer la prise en compte des risques professionnels particuliers**

Concernant les risques chimiques, depuis plusieurs années, les personnes exposées à des produits dangereux sont invitées à compléter une fiche individuelle d'exposition, transmise au service de médecine de prévention en vue d'un archivage dans leur dossier médical, offrant ainsi une traçabilité des expositions en situation de travail normale ou en situation d'urgence.

Le suivi médical post professionnel n'est cependant pas encore mis en place, ni la délivrance sur demande d'attestations d'exposition aux agents qui quittent l'établissement. Un travail sur la prévention des risques liés aux nanomatériaux doit également être développé.

Concernant les risques biologiques, si le risque est globalement maîtrisé, un travail d'approfondissement reste nécessaire, notamment en ce qui concerne l'exposition aux Micro-Organismes et Toxines (MOT) hautement pathogènes.

## **3. Faciliter l'exercice des médecins de prévention et renforcer la surveillance médicale particulière**

Le suivi médical des agents de l'établissement est assuré via des conventions d'une part par le service de médecine de prévention du CHU de Reims pour les personnels hospitalo-universitaires et d'autre part par le service de médecine de prévention et de pathologies professionnelles de l'hôpital Sébastopol de Reims (dépendant du CHU).

Pour les personnels suivis à l'hôpital Sébastopol de Reims, le service prévention des risques assure la gestion des visites médicales périodiques et l'organisation du tiers temps. Les consultations de pathologie professionnelle sont pilotées par le service qualité de vie au travail.

L'URCA est tributaire des capacités d'accueil que ce service offre. Le nombre de créneaux est limité (350 à 450 en situation normale) alors qu'un suivi des agents tel que la réglementation l'exige nécessiterait environ le double de créneaux de visite. Concernant le tiers temps, si celui-ci était bien réalisé depuis quelques années, des problèmes d'effectifs au sein du service de médecine de prévention ont remis en cause l'efficacité de ce tiers temps.

## **4. Renforcer les formations à la santé et à la sécurité au travail**

### **4.1. Formation des chefs de service**

Depuis 2017, suite à un arrêté du président, tout encadrant de l'université est considéré comme un « chef de service » au sens de la santé et la sécurité au travail, c'est-à-dire qu'il est responsable de la santé et de la sécurité des agents placés sous son autorité.

L'université a mis en place depuis 2007, un « parcours prévention » permettant pour chaque nouvel arrivant, de définir son profil de risques, et notamment s'il assume des missions d'encadrement. Lorsqu'une personne assurant des missions d'encadrement a été identifiée, le service formations-concours lui proposera d'intégrer un parcours de formation « manager ». Ce parcours très riche et destiné à tout encadrant, BIATSS comme enseignant-chercheur, comprend notamment une formation intitulée « Missions et responsabilités de tous les encadrants en matière de prévention des risques », proposée en présentiel, visioconférence ou à distance par E-Learning. Un livret créé par la commission de prévention des risques psycho-sociaux et validé par le CHSCT est diffusé aux participants. Un accès est également proposé par E-learning à une formation à distance basée sur la conférence de Maître Ledoux, avocat spécialisé sur les questions de santé et de sécurité au travail en juillet 2019, sur la thématique de la responsabilité civile et pénale des chefs de service.

#### 4.2. Formation des conseillers et des assistants de prévention

Grâce à sa participation active au réseau national des conseillers de prévention, une formation continue est garantie pour le conseiller de prévention de l'université. Les assistants de prévention bénéficient également d'une formation initiale et continue, ainsi que d'un accompagnement personnalisé par le service prévention des risques.

#### 4.3. Formation de l'ensemble des agents

Le dispositif du parcours prévention permet d'offrir à chaque agent un parcours de formation sécurité adapté à son profil de risques, avec un caractère obligatoire selon le type de formation et les risques auxquels les agents sont exposés. La formation sécurité des doctorants est également garantie, via les écoles doctorales et par l'intermédiaire des assistants de prévention des laboratoires. Certaines formations sont désormais proposées en anglais à destination des doctorants ayant des difficultés de compréhension de la langue française.

### **5. Rendre effective l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**

L'université s'est engagée dans une démarche d'accompagnement des agents et étudiants sur la prévention et la lutte contre les violences sexuelles, le harcèlement et les agissements sexistes, avec un dispositif spécifique piloté par Camille FROIDEVAUX METERIE, chargée de mission à l'égalité et la diversité.

La direction des ressources humaine et notamment le service qualité de vie au travail, en lien avec le service de médecine de prévention se préoccupent d'accompagner les situations de grossesse, la parentalité et l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle.

## **Orientations de prévention propres à l'Université de Reims Champagne Ardenne**

Les orientations des années précédentes sont reconduites en vue de poursuivre leur développement et de prendre en compte les actions non réalisées du fait du contexte sanitaire de l'année passée.

### **1) Prévention et gestion des situations de crise**

- Poursuite de la mise en place des Plans Particuliers de Mise en Sûreté des Sites, en intégrant la question des situations de pandémie.
- Reprendre les exercices de gestion de crise, pour former les personnels et entraîner les cellules de crise.
- Organisation des astreintes techniques et d'encadrement autour du numéro d'urgence interne de chaque site.
- Révision et simplification des procédures d'organisation de manifestations exceptionnelles sur les sites afin de mieux prévenir et gérer les situations d'urgence consécutives à ces manifestations.

### **2) Plan de prévention des Risques Psycho-Sociaux**

- Poursuite de la formation systématique des encadrants (assimilés aux « chefs de service » au sens de la santé sécurité au travail) concernant leurs missions et responsabilités dans le domaine de la prévention des risques.
- Création d'un guide « Risques Psycho-Sociaux, informer et prévenir » avec le comité de prévention des RPS.
- Lancement de l'enquête de prévention des RPS, incluant des questions sur le vécu de la période de la crise sanitaire liée au coronavirus et analyse des résultats.

### **3) Plan de prévention des Troubles Musculo-Squelettiques**

- Reprise des travaux du comité de prévention des TMS.
- Formations-actions sur les différents sites et dans les différents services de l'URCA par le service prévention des risques en lien avec la MGEN.
- Etudes et aménagements des postes de travail.
- Poursuite des formations à la prévention des TMS destinées aux personnels de ménage et mise en place de formation destinées aux personnels des services techniques.

### **4) Parcours prévention pour les personnels**

- Traduction et/ou sous-titrage en anglais des supports de formation à la sécurité susceptibles de concerner des chercheurs et doctorants d'origine étrangère, (risques physiques et risques biologiques notamment).
- Développement d'un parcours de formation spécifique pour les responsables de sécurité des sites.
- Mise en place de dispositions permettant d'assurer de façon fiable l'adéquation de l'aptitude médicale des agents et le suivi par eux-mêmes des formations techniques nécessitant un avis médical d'aptitude (habilitation électrique, travail en hauteur, conduite d'engins...).